

Procès-verbal de séance de conciliation

DOSSIER n° : 5518-2019-97 à 102 **CAMAC n° :** 189'655,189'657, 190'178, 190'179, 190'296, 190'297
SITUATION : Echallens, Ecoquartier du Crépon, parcelle n° 1834, 2084, 2086, 2087, 2089 et 2090
PROPRIETE DE : Commune d'Echallens, Realitim II, ODS Investhome SA
OBJET : **Construction d'un écoquartier de 410 logements**
DATE D'ENQUÊTE : du 23 novembre au 22 décembre 2019

Protocole de la séance tenue en date du 5 mars 2020 à 17h30, dans la salle du Conseil communal, place de l'Hôtel de Ville 1 à Echallens.

Présents :

Commune :
M. Jean-Paul Nicoulin, Syndic
M. Christian Monney, Municipal
M. Pascal Zbinden, responsable urbanisme et police des constructions

Opposants représentant l'ASE :
Mme Corinne Bloch
M. Patrick Morier-Genoud
M. Jean-Luc Schmalz

Préambule

La présente séance de conciliation a été initiée, à l'initiative de la Municipalité, afin de rencontrer les opposants – mentionnés ci-dessus – pour tenter de trouver une solution permettant l'aboutissement du projet d'écoquartier au Crépon.

Le présent PV n'est pas exhaustif de toutes les discussions faites en séance, mais reprend les thématiques mentionnées dans les oppositions en apportant des compléments d'informations et des précisions.

M. Nicoulin, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tout le monde. Il précise qu'étant donné que l'opposition individuel de M. Morier-Genoud est la même que celle de l'ASE, elle sera traitée de la même manière dans cette séance.

M. Nicoulin rappelle que la mise à l'enquête du plan partiel d'affectation (PPA) « Record – Au Crépon Est » comprenait plusieurs documents explicatifs, notamment :

- Un rapport d'aménagement (47 OAT) ;
- Une notice d'impact sur l'environnement ;
- Une étude de trafic et de mobilité ;

Mobilité

M. Bloch indique que le ressenti des challennois est qu'il y a un problème de trafic à Echallens. L'entrée sud est constamment bouchée aux heures de pointes. L'arrivée de 900 nouveaux habitants ne va pas améliorer la situation.

M. Monney explique qu'il est conscient que la circulation est un problème et qu'il reste des adaptations à faire, mais il fait également remarquer qu'une grande partie du trafic vient du transit sur lequel la commune n'a pas d'influence. Il informe que des comptages viennent d'être réalisés sur les ch. de la Villaire, de Court-Champ et du Grand-Record.

Hors séance : Ces rapports indiquent qu'aujourd'hui le nombre de véhicules est inférieure d'env. 15% sur les ch. de la Villaire et du Grand Record par rapport aux indications mentionnées dans l'étude de mobilité accompagnant le PPA.

Des nouveaux comptages seront réalisés simultanément sur l'ensemble des routes cantonales, sur les chemins cités ci-dessus ainsi que sur certains autres axes de la commune dans le courant de l'année 2020 ou en 2021 en fonction du retour à une situation normale.

A ce titre, M. Nicoulin ajoute que la révision du Plan Directeur Communal doit permettre de mettre le doigt sur les nœuds problématiques et proposer des solutions. Il évoque que des routes de contournement devront être étudiées, même si les autorités cantonales privilégient un renforcement des transports publics.

M. Nicoulin rappelle à nouveau que le PPA « Record – Au Crépon Est » était accompagné d'une étude de trafic et de mobilité qui faisait partie intégrante des documents à disposition lors de l'enquête publique du PPA. Le rapport d'étude – validé par la Direction générale de la mobilité et des routes – indiquait les mesures à prendre pour accueillir l'écoquartier et absorber la génération de trafic y relative, soit la création d'une nouvelle route desserte et la réalisation d'un giratoire sur la route de Lausanne. Ces aménagements étant réalisés, il n'y a pas lieu de prendre de mesures complémentaires à ce stade.

Mme Bloch signifie que la qualité de vie se péjore à Echallens et que l'écoquartier va encore amener de nouvelles nuisances pour les citoyens actuels d'Echallens.

M. Nicoulin rappelle que la parcelle où est prévu l'écoquartier a été acquise en 2009. La Municipalité se doit de faire avancer ce projet, car les rentrées d'argent permettront d'améliorer les infrastructures de la commune dont bénéficient l'ensemble des challennois.

M. Morier-Genoud prend la parole pour dire qu'Echallens grossi, il faut mieux anticiper les problèmes.

M. Nicoulin mentionne que la révision du PDCom et du PACom permettra d'avoir une vision pour les prochaines années tout en précisant qu'il n'y aura pas de solutions miracles.

Interface de la gare

M. Zbinden explique qu'une étude en vue de réaménager l'interface de la gare va débuter¹. En effet, le Canton a débloqué des fonds afin de participer financièrement aux études et à la réalisation des interfaces de voyageurs reconnues d'intérêt cantonal dont Echallens fait partie. Le projet a pour but de rendre la gare d'Echallens :

- conforme avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés,
- plus conviviale,
- plus attractive pour la mobilité douce.

M. Nicoulin évoque le programme de développement stratégiques (PRODES) pour lequel le LEB a intégré une somme pour l'étude du passage sous-voies.

M. Morier-Genoud demande si l'horizon de réalisation va coïncider avec l'arrivée des nouveaux habitants de l'écoquartier.

M. Monney lui répond que l'objectif des études est effectivement le même horizon de réalisation, mais qu'un décalage dans le temps est vraisemblable au vu des procédures et financements nécessaires.

M. Morier-Genoud est dubitatif, car les procédures impliquant le LEB sont compliquées et prennent du temps.

M. Nicoulin intervient pour dire que deux nouvelles personnes ont rejoint le conseil d'administration du LEB dont une qui a des relations privilégiées avec l'Office fédéral des transports. Il ajoute que la Commune n'a pas les moyens de financer de telles infrastructures sans l'aide des instances supérieures.

Mme Bloch demande quel est le rôle de la Commission de Mobilité.

M. Nicoulin indique qu'il s'agit d'une commission du conseil communal composée de personnes non spécialistes et qu'elle est impliquée, comme groupe de réflexions, dans les projets relatifs à la mobilité.

Vélos

L'ASE demande quelles sont les améliorations prévues pour les vélos, car la promotion de la mobilité douce via l'écoquartier doit également se traduire dans Echallens. En effet, actuellement l'accès au collège des 3 Sapins est difficile et les routes de remaniement parcellaire sont devenues impraticables en raison du nombre de voitures qui les empruntent.

M. Monney explique que dans tous les projets récents, partout où cela était possible, les routes ont été élargies afin de réaliser des bandes cyclables. Il faudra continuer dans ce sens pour tous les prochains réaménagements.

¹ En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, l'étude dont la première phase consiste à identifier et comptabiliser les flux de mobilité douce entrant et sortant de la gare, a été stoppée et reprendra quand la situation sera redevenue normale.

M. Nicoulin ajoute que de nouvelles places vélos devront être intégrées à la gare, notamment du côté sud où les terrains appartiennent au LEB. Le chapitre mobilité du PDCOM devra traiter cet aspect afin de développer et repenser les itinéraires évitant les axes surchargés.

Réseau d'assainissement

M. Zbinden explique le concept de l'écoquartier qui consiste à faire de la rétention des eaux pluviales directement sur le site. Le réseau communal ne sera mis à contribution qu'occasionnellement en cas de fortes pluies et seulement dans le cas où les bassins de rétention seraient pleins.

Concernant les eaux usées, M. Monney explique que le réseau nécessite des travaux d'assainissement sur certains tronçons qui devront être réalisés même sans l'écoquartier. Ce dernier ne représente qu'une surcharge minimale sur le réseau communal. Il précise que le Plan général d'évacuation des eaux est en cours de révision et que la STEP d'Echallens verra sa capacité augmenter dans le cadre du projet de régionalisation des STEP qui regroupera plusieurs villages environnants et qui sera en mesure de traiter les micropolluants.

Infrastructure publique

M. Nicoulin indique que le projet de rénovation du château, qui verra l'administration communale se regrouper, a une capacité suffisante pour accueillir de nouveaux collaborateurs même en cas d'une éventuelle future fusion de communes.

Les constructions scolaires récentes (Court-Champ) et en cours (3 Sapins) sont suffisantes selon les planifications de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Plusieurs autres extensions de collèges sont en cours dans les villages voisins. Ces capacités supplémentaires permettront de libérer des places pour les élèves challois.

Dans le domaine de la santé, Echallens est déjà très bien loti. De plus, le cabinet de médecin qui ouvrira prochainement ses portes à la place du Temple aura une capacité plus grande qu'actuellement (2 médecins additionnels).

M. Morier-Genoud demande si la capacité de la déchetterie est suffisante, car le samedi matin il y a des files d'attente.

M. Zbinden répond que la capacité de la déchetterie est suffisante, mais que des réflexions sont en cours (déchetterie mobile – écopoint complémentaire).

Mme Bloch demande s'il y a eu une réflexion socioculturelle pour l'accueil de 900 nouveaux habitants. Des infrastructures complémentaires sont-elles prévues (grande salle, patinoire, piscine, etc) ?

M. Zbinden souligne que le quartier sera géré par une conciergerie de quartier qui mettra en place des activités et s'occupera également de l'intégration des futurs habitants. Une maison de quartier est d'ailleurs prévue.

M. Nicoulin signale que la région souhaite un espace Gros-de-Vaud et qu'un projet existait à l'époque, mais qu'il a dû être abandonné faute de financement suffisant. Un projet pourrait voir le jour à Echallens, mais il est encore trop tôt pour en parler. Il ajoute que le Tennis Club a l'idée d'exploiter, en hiver, la surface des courts extérieurs pour réaliser une patinoire, mais rien n'est décidé à ce jour.

Par ailleurs, chaque année, une soirée est dédiée aux nouveaux habitants.

Gymnase

M. Schmalz fait remarquer que la venue d'un gymnase à Echallens va accentuer les nuisances dans ce secteur. Il signale qu'il a discuté avec M. Russi (responsable de la sécurité municipale, de la voirie et des espaces verts) et que ce dernier était préoccupé par la venue d'un gymnase dans ce secteur.

M. Schmalz mentionne également qu'il a appris dans le journal que des terrains de sports complémentaires étaient à l'étude dans le secteur des 3 Sapins afin d'accueillir un centre sportif pour le Lausanne Sport et demande si les deux choses sont liées.

M. Nicoulin répond qu'il a assisté à de nombreuses séances avec les services de l'Etat pour défendre l'emplacement des 3 Sapins pour l'implantation d'un gymnase, mais que le canton demandait la construction de trop d'infrastructures complémentaires que la Commune ne pouvait pas financer. Il complète en disant que l'accueil de terrains à disposition du Lausanne Sport est une opportunité, car d'une part, le FC Echallens Régions demande des infrastructures complémentaires et que d'autre part, cela permettra de réaménager une partie du site pour des équipements à destination de la population.

Mme Bloch insiste sur le fait qu'il faut aussi proposer des choses pour les challennois.

Conclusion

M. Nicoulin rappelle ensuite la procédure, soit qu'un délai de 20 jours, à réception du procès-verbal, sera donné pour retirer ou maintenir les oppositions. Passé ce délai, la Municipalité statuera sur les oppositions (*hors séance : en considérant les directives cantonales ayant été adressées aux Municipalités dans le cadre de la pandémie relative au Coronavirus*). Pour finir, M. Nicoulin remercie tout le monde et lève la séance.

Service d'Urbanisme
Pascal Zbinden

